



Mot du président

// GAÉTAN BRETON

Lors de la tournée des départements, nous avons pu constater un large consensus sur le fait que les moyens essentiels pour réaliser notre tâche manquaient partout dans l'UQAM. Ces revendications venaient souvent avant les demandes salariales qui, en donnant la possibilité de recruter des candidats, constituent également un moyen d'accomplir collectivement notre travail. Nous considérons que les coupures budgétaires ont atteint un niveau critique qui ne permet plus de sauvegarder la qualité du travail professoral. L'ensemble de nos demandes apparaît comme la seule façon de sauvegarder l'intégrité de l'UQAM et son statut d'Université à part entière.

Souvent, nous avons tendance (déformation professionnelle sans doute) à faire les questions et les réponses. Nous ne demandons rien parce que nous évaluons que les chances d'obtenir une réponse positive sont faibles. Une telle attitude a des effets pervers importants. L'administration ne sait pas ce que nous voudrions. Elle a alors beau jeu pour nous ignorer et n'a jamais l'odieuse de dire « non ». Nous avons aussi tendance à négocier des accommodements, pas toujours très raisonnables, quand les temps sont durs pour l'administration. Il n'y a pas si longtemps, pour balancer le budget, nous avons accepté des hausses de moyenne-cible, nous avons accepté de ne pas atteindre le plancher d'emploi, nous avons accepté de diminuer notre rémunération pendant les sabbatiques, etc. Quand le budget a été balancé, l'administration ne s'est pas souvenue de ces efforts et s'est lancée dans des opérations douteuses qui nous jettent dans un plus grand trou encore. Les professeurs ont tenu le fort contre les attaques de leurs propres dirigeants. Il va nous falloir du renfort, c'est-à-dire des ressources supplémentaires.

254
mars 2007

SOMMAIRE //

- MOT DU PRÉSIDENT - 1
- JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES - LE SPUQ FAIT UN DON À FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC - 3
- L'UNIVERSITÉ EST TROP PAUVRE ! - 4
- DANS LE 1000 ! - 7
- UNE POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION : UN SOUTIEN VALABLE ? - 8
- DU RÊVE À LA RÉALITÉ - UN COLLOQUE SUR L'ENTRÉE DANS LA CARRIÈRE UNIVERSITAIRE - 9
- NOMBREUX AFFICHAGES DE POSTES - C'EST LA SAISON DU RECRUTEMENT - 10
- EN 2007, LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE L'UQAM FÊTE SON 10^e ANNIVERSAIRE - 11



La rectrice par intérim, membre important de l'administration Denis, a même traité d'irresponsables les étudiants qui ne veulent pas d'une hausse des frais afférents. Remarquons que ce 5 millions \$ dont la vie de l'administration semble dépendre est à peine plus élevé que le 4 millions dont on a fait cadeau à la Fondation en pleine crise, l'automne dernier. Alors, s'il y avait des responsabilités à distribuer...

Responsables, nous l'avons été bien au-delà de nos prérogatives. Nous avons fait marcher la boîte avec des budgets quasi-inexistants, dirigeant des programmes de plus en plus nombreux et nous occupant d'un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants, notamment aux cycles supérieurs, avec des moyens de plus en plus réduits. Les professeurs ont fait leur effort et démontré leur sens des responsabilités jusqu'à l'extrême limite. Maintenant, nous devons déposer nos demandes sans égards aux discours de la vice-rectrice aux finances. Car à ce jeu, si nous attendons que l'administration décide que notre tour est arrivé, nous serons tous à nos pensions, qui ne seront d'ailleurs probablement pas indexées car nous avons aussi financé le déficit de l'Université à travers des congés de cotisations pris sur nos fonds de retraite. Il faut maintenant remettre ces sommes dans la caisse. Le SPUQ refuse de négocier avec lui-même, il parlera donc pour les professeurs et l'administration, qui a déjà commencé à le faire sur toutes les tribunes disponibles en demandant toutefois aux autres de se taire, parlera pour elle-même. □

DU NOUVEAU AU SALON DES PROFESSEURS

Le salon est maintenant équipé d'une machine électronique (ultra moderne) pour les cartes de débit et les cartes de crédit.

Vous n'aurez désormais plus d'excuses pour ne pas venir manger au salon des professeurs.

BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM
BUREAU A-R050
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014
COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :
<http://www.unites.uqam.ca/spuq>

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO//

Jean Bélanger
André Breton
Gaétan Breton
Danielle Desmarais
Bertin Trottier

Journée internationale des femmes

Le SPUQ fait un don à Femmes autochtones du Québec (FAQ)

// DANIELLE DESMARAIS - 3^e vice-présidente

Cette année, le SPUQ a souligné la Journée internationale des femmes, le 8 mars, en faisant un don de 1 000 \$ à l'association *Femmes Autochtones du Québec*. L'association est constituée d'organisations locales, regroupées selon leur nation respective, et d'une organisation urbaine. Le conseil d'administration est composé d'une représentante par nation – nommée par la directrice de nation – d'une représentante pour les milieux urbains et d'un comité exécutif composé d'une secrétaire-trésorière, d'une vice-présidente et d'une présidente. FAQ siège à l'Assemblée des premières Nations du Québec et du Labrador.

Une expertise partagée

Depuis plus de 30 ans, l'expertise de FAQ est souvent sollicitée. Gouvernements, conseils de bande, promoteurs de grands projets communautaires, partis politiques ont invité l'Association à faire part de son expertise sur les questions liées aux femmes et aux Autochtones. En collaboration avec des chercheurs et des spécialistes, l'équipe de FAQ a préparé plusieurs mémoires présentés en commission parlementaire, ainsi que des rapports d'analyses sur la situation des femmes

dans divers secteurs. FAQ a développé des trousseaux d'information, des capsules radio-phoniques sur les droits des femmes, des formations spécialisées et des ateliers sur la non-violence, la santé, la justice, etc.

Ensemble pour l'égalité !

Femmes Autochtones du Québec inc. (FAQ) appuie les efforts des femmes autochtones dans l'amélioration de leurs conditions de vie par la promotion de la non-violence, de la justice, de l'égalité des droits et de la santé. L'Association soutient également les femmes dans leur engagement au sein de leur communauté. Le tournant du millénaire a été favorable au développement international. L'Association s'est créée un réseau de contacts étendu et des liens de solidarité avec les groupes de femmes autochtones en Amérique Centrale et du Sud. C'est ainsi que FAQ sera l'hôte de la 5^e rencontre continentale des Femmes Autochtones des Amériques qui aura lieu du 9 au 12 juillet 2007 à Kahnawake, sur le thème de « Retrouvons notre équilibre ». □

Pour plus d'information, consultez
www.faq-qnw.org



L'Université est trop pauvre !

// GAÉTAN BRETON - président

Les dérives immobilières ont eu des effets désastreux sur le budget de fonctionnement de l'UQAM reléguant ainsi aux oubliettes le mythe de l'étanchéité entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Mais, une fois l'effet de la dérive immobilière éliminée des états financiers, il ne reste pas moins qu'un déficit de fonctionnement existe, en dépit de tous les efforts et de toutes les coupures opérées au cours des années. Est-ce un effet de la mauvaise gestion, ou y aurait-il autre chose ?

Le sous-financement chronique

Quand on regarde nos collègues des autres universités de cette ville, on voit bien que leurs salaires sont plus élevés, que leurs bibliothèques sont mieux garnies, que leurs budgets institutionnels de recherche sont meilleurs, que leurs budgets annuels départementaux sont bien meilleurs, que leurs systèmes informatiques dépassent les nôtres, que leur mobilier n'a pas l'air d'avoir été récupéré à l'Armée du Salut, etc. Accessoirement, on constate aussi qu'ils bâtissent d'immenses facultés de musique ou des pavillons de gestion sans provoquer de scandale. Sont-ils tellement meilleurs gestionnaires ? À ce point-là, ce serait surprenant. Le tableau 1 montre certaines disparités dans le financement des quatre universités montréalaises.

Les deux vieilles universités (UdeM et McGill) ont des revenus par étudiant qui dépassent largement ceux de l'UQAM. La grille de financement joue. On le voit quand on compare les revenus venant du gouvernement du Québec. Cette grille part du principe qu'il en coûte beaucoup plus cher pour former un étudiant en médecine vétérinaire qu'un étudiant en administration. Cependant, comme aucune considération pédagogique n'est intervenue dans l'élaboration de cette grille qui constitue la résultante des pratiques observées, on part de l'idée qu'on peut entasser les étudiants des sciences administratives ou des sciences de l'éducation dans des classes avec le minimum de service pour assurer la formation de ceux qui coûtent plus cher sans se demander si cette façon de faire à une quelconque concordance avec les projets pédagogiques de ceux qui œuvrent dans ces domaines.

La différence des frais de scolarité provient vraisemblablement des étudiants étrangers. On voit que McGill a suffisamment d'étudiants étrangers pour ajouter 1 000 dollars par étudiant à ses revenus, ce qui fait près de 25 millions, un montant nullement négligeable.

Les autres universités ont toutes des sources de financement externes supérieures à l'UQAM qui, en conséquence, dépend plus

Tableau 1 : Certaines différences indiquant l'ampleur du financement

	UQAM	UdeM	McGill	Concordia
Revenu total par étudiant (ÉÉTP)	18 531 \$	25 370 \$	40 255 \$	16 983 \$
Subvention du Québec par étudiant	10 676 \$	13 222 \$	11 671 \$	9 251 \$
Droits de scolarité par étudiant	2 038 \$	2 038 \$	3 064 \$	2 829 \$
Proportion du financement venant de Québec	58 %	51 %	29 %	54 %
ÉÉTP = Étudiant Équivalent à Temps Plein				

fortement de sa subvention gouvernementale pour survivre. Quand les représentants du ministère de l'Éducation nous comparent à McGill sur cette question, on entend un blâme dans leur discours, demandant implicitement à l'UQAM de faire comme McGill. Même si nous voulions entrer dans le cercle du financement privé de l'éducation, il est normal que l'UQAM n'ait pas accès à ces sources de financement extérieures. D'abord, l'UQAM est relativement jeune, elle n'a pas établi le réseau de diplômés qui lui permettrait d'attirer des dons substantiels en quantité suffisante. Par son ouverture et sa prise de position pour une démocratisation de la formation supérieure, l'UQAM a attiré des étudiants des classes populaires dont les familles n'ont pas les moyens de devenir des donateurs importants. Enfin, l'UQAM est du côté francophone du système d'éducation et, comme on le sait, ce n'est pas toujours de ce côté-là que se trouve la fortune. Bref, l'UQAM a tout ce qu'il faut pour être pau-

vre. Sauf, me direz-vous, que l'UQAM est la seule université d'État. Dans la réalité. Ça n'a aucune incidence, puisque le gouvernement applique rigoureusement la même grille à toutes les universités, publiques ou privées, refusant de considérer tous les autres revenus qu'ont les universités privées. Bref, le gouvernement s'organise pour sous-financer systématiquement la seule université publique que nous ayons. (Évidemment, cette « équité » d'autruche n'inclut pas des sommes versées en supplément pour construire des pavillons dans certaines universités privées).

Le gouvernement va encore plus loin, il refuse de compter les déductions d'impôt que reçoivent tous ces donateurs privés. Il octroie ainsi plus de financement aux universités privées qu'à son propre réseau. Il appelle ça l'équité, mais ça ressemble plutôt à du sabotage.

La situation financière - quelques chiffres

Il n'y a jamais eu de trou de 40 millions \$ dans le budget courant. L'effet de cette somme sur le budget courant réside dans les coûts de financement (intérêts). Le résultat financier, pour 2005-2006 montre un déficit qui est composé de deux éléments, l'effet du financement de l'immobilier et les coûts liés aux immeubles que le MELS n'a pas encore acceptés, et le déficit de fonctionnement. Ce déficit de fonctionnement est calculé comme si la subvention conditionnelle de 28,6 millions \$ était encaissée. Mais, pour la verser, le MELS demande un plan de redressement des finances qui montre une élimination rapide du déficit. Le déficit total anticipé pour 2006-2007 est de 28,4 millions \$ auxquelles on enlèverait des dépenses de 18,2 \$ millions liées aux immeubles. Il resterait donc un déficit de 10,2 millions \$ lié au fonctionnement et dont il faudrait se débarrasser.

Cette somme serait couverte par une reclassification de certains cours rétroactivement à juin 2000. La subvention annuelle du MELS est modulée en fonction des types d'enseignement. Par exemple, le MELS va donner plusieurs fois plus pour un étudiant en médecine vétérinaire, en sciences biologiques que pour un étudiant en administration ou en lettres. Donc, si vous prenez un pro-

gramme en gestion de l'environnement attaché à l'école des sciences de la gestion et que vous le reclassifiez en biologie, le montant de la subvention par étudiant n'est plus le même. Une telle reclassification rétroactive rapporterait 9,7 millions \$. Les dernières nouvelles sont à l'effet que le MELS aurait refusé la portion rétroactive de la reclassification laissant autour de 5 millions \$ pour l'année courante. La reclassification, pour les années futures rapporterait un 5,2 millions \$ par année en augmentation de la subvention. Si on additionne à partir de 2007-2008 le 5,1 millions venant de l'augmentation projetée des frais afférents, on couvre plus ou moins le 10 millions de déficit de fonctionnement qui n'est pas lié aux immobilisations non acceptées par Québec.

Régler le problème ainsi, peut fonctionner à court terme. On laisse toutefois le budget de fonctionnement complètement exsangue, et on continue de creuser le trou avec les coûts reliés aux immobilisations non reconnues, qu'il faut tout de même assumer. Il va falloir plus que ça pour améliorer une situation qui, vue de l'intérieur ne peut plus se dégrader.

Le fond du tiroir

De toute façon, qu'il y ait de l'argent ou pas dans certaines officines, au niveau des départements, nous avons atteint le fond du tiroir dont on extrait les fonds de tiroir. On ne peut pas fonctionner avec moins, il n'y a plus rien à couper. Les professeurs utilisent déjà largement leurs budgets de recherche pour payer les fournitures nécessaires à leurs activités d'enseignement et on veut encore amputer ces budgets du côté de l'administration.

Il y a une limite à agrandir par l'intérieur. Les professeurs ne peuvent pas, non plus, toujours prendre sur leurs épaules les dérives administratives internes ou externes. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités et considérer froidement le financement nécessaire pour un fonctionnement correct de l'institution. Quand on tente de vouloir rendre les professeurs responsables du redressement des finances de l'UQAM, on charrie dans les grandes largeurs. Les professeurs ne sont responsables que d'une chose, c'est que l'UQAM ait réussi à continuer à fonctionner malgré les assauts répétés du gouvernement, de l'UQ (siège social) et de l'administration locale pour éliminer de plus en plus des moyens essentiels à l'accomplissement de la tâche.

C'est facile pour le ministère de l'Éducation et autres babioles ou pour la direction de l'UQ de prétendre ne pas verser la subvention conditionnelle. Ils gèrent tellement bien eux ! C'est facile aussi pour la direction de l'UQ de dire qu'elle ne pouvait rien faire pour arrêter la catastrophe, mais de prétendre maintenant avoir le pouvoir de partir avec les miettes, mais ça ne

fonctionne pas ainsi. L'UQAM est la seule université populaire largement ouverte aux plus démunis (nous connaissons tous les statistiques montrant que les étudiants de l'UQAM travaillent plus d'heures à l'extérieur que ceux des autres universités), il faut lui donner les moyens de ses positions.

Les étudiants et les professeurs de l'UQAM ont suffisamment été punis pour les calculs ridicules du ministère et les erreurs des administrations sur lesquelles ils n'ont aucun pouvoir. Comment pourrait-on être responsables quand on n'a aucun moyen d'interférer dans le cours des événements? En conséquence, que les personnes responsables prennent leurs responsabilités et apportent les correctifs nécessaires. Ces correctifs impliquent nécessairement un réinvestissement au niveau des départements et des structures dans lesquelles œuvrent les professeurs.

Il n'y a plus d'espace pour reculer

Il n'est donc pas question de passer notre tour encore une fois. L'UQAM doit rester et, même si elle accueille plus d'étudiants des classes populaires, l'enseignement qui y est dispensé doit demeurer de qualité et la qualité, au-delà des vantardises des discours des recteurs, a un prix qu'on ne peut réduire indéfiniment.

Nous ferons le seul choix responsable qui s'offre à nous, celui de placer l'université et le gouvernement devant les alternatives et de les forcer, eux, à assumer leurs responsabilités au lieu de les rejeter sur les uns ou sur les autres, comme ils s'entendent si bien pour le faire. □

La responsabilité asymétrique à « la UQ »

Il est assez scandaleux de voir les dirigeants et les gouverneurs de l'Université du Québec se dédouaner de leurs responsabilités dans le marasme financier de l'UQAM et profiter de la situation pour tenter de reprendre du pouvoir dans le réseau et particulièrement sur l'UQAM.

Il ne faut pas oublier que toute dépense supérieure à 2 millions \$ doit passer par le Conseil d'administration de l'UQ. En principe, ils étaient en mesure de suivre l'évolution de toute l'affaire. D'ailleurs, la direction de l'UQ, plus près du pouvoir que des constituantes, semble plus prompte à faire suivre les messages du MELS qu'à dénoncer le sous-financement chronique dans lequel nous nous débattons.

Évidemment, le coup de force que le recteur Denis a tenté auprès du MELS ne pouvait que les indisposer puisqu'il indisposait le ministère. En conséquence, l'occasion se présentant, ils se sont joints au groupe de ceux qui déclinaient toute responsabilité et ont participé à la curée. Mais, s'ils sont irresponsables, que font-ils là? Si la fameuse direction de l'UQ ne peut pas nous protéger contre les turpitudes de leurs subordonnés, à quoi servent-ils, et surtout à quelles fins utilisent-ils une partie des fonds dont nous aurions cruellement besoin pour fonctionner ?



DANS LE 1000 !

// ANDRÉ BRETON - 2^e vice-président

Le SPUQ-Info n° 252 (décembre 2006) relatait nos difficultés à obtenir dans les délais prévus de cinq jours ouvrables le dossier toujours volumineux des documents devant être présentés pour étude et adoption aux Conseil d'administration (et son Comité exécutif), Commission des études et Sous-commission des ressources.

En pratique, ces délais ne sont jamais respectés. Et le SPUQ a écrit en septembre 2003, a réitéré en septembre 2005 et a renouvelé en octobre 2006 une demande pressante à l'administration pour qu'elle se conforme à ce délai nécessaire pour permettre à nos collègues membres de ces instances, de même qu'au Syndicat, d'étudier ces documents avec soin.

La crise de l'automne 2006 nous a malheureusement démontré tout le préjudice que pouvait occasionner un tel laxisme quant à l'obligation de se conformer aux délais prescrits. Des dossiers majeurs et complexes, livrés sur le tard et parfois même déposés en séance peuvent conduire à des décisions mal réfléchies, et c'est peu dire !

L'administration a renouvelé ses promesses de mieux faire, mais la suite démontre qu'elle n'a en rien dérogé à ses manquements habituels. Le dossier comportant les documents de la réunion du Conseil d'administration du 13 mars dernier nous est parvenu le mercredi (et non le mardi, si on avait respecté les cinq jours), avec huit (8) documents encore « à venir », un autre ne viendrait qu'« en séance » et un tout petit, celui de l'Îlot Voyageur serait *confidentiel*. (Voir ci-contre le projet d'ordre du jour accompagnant les quelques documents reçus le mercredi).

Rendu au vendredi (l'avant-veille de la réunion), plein de choses s'étaient ajoutées, en particulier venant du Vice-rectorat aux affaires administratives et financières qui allait présenter tous ses points « en séance ». C'en était trop, beaucoup trop, et voilà pourquoi nous avons déposé le grief n° 1000 (un numéro prédestiné) qui demande à un éventuel arbitre d'« invalider toute décision qui aurait une incidence sur la convention collective et prise depuis le début de la session dans l'une ou l'autre des instances mentionnées à la clause 3.04 » de la convention collective SPUQ-UQAM. □

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL		A-404-1
CONSEIL D'ADMINISTRATION		REÇU
PROJET D'ORDRE DU JOUR		07 MAR 2007
Quatre cent quatrième assemblée (ordinaire), le 13 mars 2007		SPUQ
1.	Adoption de l'ordre du jour	
2.	Adoption des procès-verbaux des 402 ^e et 403 ^e assemblées ordinaires des 23 janvier et 13 février 2007 (À VENIR)	
2.1	Affaires en décollant	
3.	Rectorat	
3.1	Attribution de doctorats honorifiques (À VENIR)	
3.2	Renouvellement du mandat de l'ombudsman (À VENIR)	
4.	Affaires administratives, financières et technologiques	
4.1	Le dossier de l'Îlot Voyageur (DOSSIER CONFIDENTIEL EN SÉANCE)	
4.2	Le point sur la situation financière de l'UQAM (EN SÉANCE)	
5.	Vie académique et recherche	
5.1	Grades, diplômes et certificats (À VENIR)	
5.2	Grades, diplômes et certificats à des étudiants ayant complété un programme de la Télé-université (À VENIR)	
5.3	Enveloppes de charges au premier cycle pour l'année 2007-2008 (À VENIR)	
5.4	Contrat de service avec le ministère de la Santé et des Services sociaux relatif à l'élaboration du Programme québécois de formation sur la pandémie d'influenza	
6.	Nominations	
6.1	Membre étudiant à la Commission des études	
7.	Ressources humaines	
7.1	Engagement de professeures régulières à l'UQAM (À VENIR)	
7.2	Engagement de professeures invitées, professeurs invités (À VENIR)	
7.3	Renouvellement de contrat de professeurs de la Télé-université	

EXPOSÉ DU GRIEF :

L'Université, de façon systématique et répétée, ne transmet pas au Syndicat dans les délais prévus de cinq (5) jours ouvrables les documents destinés aux membres du Conseil d'administration, de la Commission des études, du Comité exécutif et de la Sous-commission des ressources, tel qu'établi et stipulé aux différents paragraphes de la clause 3.04.

RÉCLAMATION :

Que soit invalidée toute décision qui aurait une incidence sur la convention collective et prise depuis le début de la session dans l'une ou l'autre des instances mentionnées à la clause 3.04.

Que l'Université soit tenue dorénavant de transmettre en trois copies lesdits documents au Syndicat dans les délais prescrits, et ce, gratuitement.

Une Politique de la recherche et de la création : un soutien valable ?

// JEAN BÉLANGER - 1^{er} vice-président

Dans le cadre d'une mise à jour de sa Politique institutionnelle de la recherche et de la création, l'UQAM vient de réaliser une deuxième consultation sur cette politique. Le SPUQ a, tout comme lors de la première consultation, tenu à déposer un avis. Il y a près d'un an, le projet avait été suffisamment modifié pour amener la Commission des études à demander cette seconde consultation auprès de la communauté universitaire. L'avis du SPUQ a de nouveau mis en lumière certains éléments pouvant avoir des répercussions sur la convention SPUQ-UQAM ou y contrevenant tout simplement.

Un préambule bien maigre

Il est d'entrée de jeu très difficile de se prononcer sur la valeur d'un tel projet de politique quand le préambule de cette dernière est très peu explicite sur ce qui en justifie l'instauration. À quels problèmes répond-t-elle? En quoi les orientations et les mesures qu'on y retrouve permettent de répondre à ces problèmes? Cet ingrédient essentiel étant complètement absent, nous nous sommes principalement concentrés sur des éléments conventionnés.

Dans un premier temps, ce projet introduit une ambiguïté en ce qui a trait à l'évaluation des professeures, professeurs. Par exemple, lorsqu'il est question de l'évaluation des chaires, il est explicitement question de l'évaluation du titulaire de la chaire. Ce type de glissement, volontaire ou non, est dans sa formulation même une ingérence dans les prérogatives des assemblées départementales.

Professeur ou chercheur ?

Ce projet tend également, de façon discrète, à favoriser l'obtention par des non-profs de fonctions exclusivement réservées aux professeures, professeurs. À quelques endroits, on mentionne qu'à titre exceptionnel, la coordination d'unités de recherche ou de chaires pourrait être confiée à des chercheurs de l'extérieur de l'UQAM. Rappelons qu'il ne peut y avoir d'exception à cet égard, car l'activité de

recherche doit clairement rester sous la coordination des professeures, professeurs. Veut-on ouvrir une porte conduisant à une division claire des tâches d'enseignement et de recherche ?

C'est également pour cette raison qu'utiliser indistinctement les termes professeurs et chercheurs dans ce projet de politique nous questionne. Veut-on introduire d'autres formes de chercheur à l'UQAM ? Puisque les professeures, professeurs sont chercheurs, pourquoi ne pas utiliser que le premier titre ? Pourquoi a-t-on besoin de chercheurs associés quand on a déjà les professeurs associés ? Ces nombreuses ambiguïtés sont certainement le fruit d'un manque de clarté et d'absence d'exposition des problèmes à la base de ce projet de politique. Dans ce contexte, nous nous devons comme syndicat de suivre de près son évolution afin de nous assurer que les droits des professeurs-chercheurs de l'UQAM seront respectés dans le cadre de cette politique.

Et les départements ?

De façon plus globale, il est décevant de constater que les départements n'occupent pas une large place dans cette politique. Le Vice-rectorat à la recherche y est très présent et les facultés y jouent un rôle central. On va même jusqu'à prétendre que les facultés sont des lieux de coordination des départements. Il est donc légitime de se demander si cette politique n'aura pas comme effet de réduire l'autonomie des départements pour ce qui est du développement de la recherche et de la création ?

Et la TÉLUQ ?

En finale, il est étonnant que la TÉLUQ ne soit d'aucune façon mentionnée dans ce projet de politique. Peut-être que la recherche à la TÉLUQ est suffisamment distincte pour justifier une politique de la recherche qui soit en parallèle !! Est-ce encore une fois une occasion de démontrer que la bimodalité est synonyme de deux poids, deux mesures ? □



Du rêve à la réalité

Un colloque sur l'entrée dans la carrière professorale universitaire

// DANIELLE DESMARAIS - 3^e vice-présidente

La Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) organise à Montréal, les 22 et 23 mars prochains, un colloque sur les études doctorales et les débuts de la carrière professorale universitaire, afin d'améliorer les conditions d'accès à la carrière et les premières années d'embauche de celles et ceux qui s'y engagent.

Un renouvellement ardu

Depuis le début des années 2000, le milieu universitaire québécois et canadien est en plein renouvellement de son corps professoral. Les recrues accèdent à l'embauche à l'âge moyen de 38,5 ans. Or, malgré cette reprise, un manque chronique d'effectifs continue de prévaloir alors que le Québec, pour un, a connu l'une des plus importantes hausses de la population étudiante universitaire. Dans ce contexte, la cohorte des nouvelles et nouveaux professeurs vit souvent très durement le contact avec la réalité du métier et déplore les con-

ditions de travail actuelles. À un point tel que près du tiers quittent le milieu universitaire.

Ces données ont été révélées dans un rapport publié en avril 2006 par la FQPPU : *Renouvellement du corps professoral dans les universités du Québec. Profil et expérience d'insertion des recrues en début de carrière*. La FQPPU souhaite maintenant dresser un portrait de cette nouvelle situation, réfléchir sur les pressions actuelles qui ne sont pas sans transformer la culture, les règles du métier, mais aussi les rapports du corps professoral au savoir, à l'institution, aux collègues, aux étudiantes et étudiants et à la société. La FQPPU veut également lever le voile sur la difficulté de conciliation famille/travail.

Pour encourager la participation de ses nouveaux membres, le SPUQ a décidé de défrayer les droits d'inscription des professeurs et professeurs ayant moins de 6 années de carrière, désireux d'y participer. □

Vacances au comité exécutif

Le président, Gaétan Breton, ne sollicitera pas de mandat lors de l'assemblée générale du 18 avril, pour des raisons de santé. L'année syndicale a été très bien remplie. Il a dû s'absenter 5 semaines au début de la session d'hiver pour maladie. Bien que de retour, il ne se sent pas d'attaque pour enchaîner avec les négociations.

La troisième vice-présidence sera aussi en élection. Les autres engagements de Danielle Desmarais l'empêchent de se consacrer pleinement à ce poste pour l'année qui vient. Pour ces raisons, elle préfère ne pas demander de nouveau mandat.

Nombreux affichages de postes

C'est la saison du recrutement

// ANDRÉ BRETON - 2^e vice-président

La dénonciation, dans le dernier SPUQ-Info, de l'affichage bidouillé (*Soyez engagés*, qu'il disait) qui a eu cours pour 53 postes de professeures, professeurs a été suivie d'un grief syndical demandant de reprendre l'affichage en conformité avec la clause 9.03 de la convention collective. Plusieurs postes étant déjà à la limite du dépôt des candidatures, ce sont donc 16 postes de professeure, professeur et 3 postes de maître de langue qui ont été affichés récemment dans les journaux, plus ou moins correctement d'ailleurs...

Pouvoir des postes, qu'est-ce à dire ?

De la Sous-commission des ressources qui en propose la répartition, en passant par la Commission des études qui en recommande l'attribution et jusqu'au Conseil d'administration qui les octroie aux départements, l'opération annuelle des postes se déroule à l'automne selon une procédure consignée à l'article 8 de la convention. Ainsi, 60 postes de professeure, professeur ont été attribués cette année, répartis entre 30 départements sur les 34 que compte l'UQAM.

C'est l'assemblée départementale qui a la responsabilité de fixer les critères de sélection particuliers à chacun des postes obtenus (clause 9.02). L'assemblée départementale pourra procéder elle-même à la sélection parmi toutes les candidatures reçues, mais elle forme la plupart du temps un comité de sélection et doit alors s'assurer de la présence d'au moins une professeure à ce comité en vue de répondre aux objectifs de l'article 30 (voir plus loin).

L'assemblée départementale et son comité de sélection jouissent d'une grande autonomie en la matière, mais toute procédure d'engagement est forcément soumise à des critères de sélection dont l'équité et la conformité doivent pouvoir résister à toute contestation ultérieure. Un comité de sélection aurait avantage à décider de ses règles de fonctionnement dès le début de ses travaux pour réduire au minimum la part aléatoire

que pourrait contenir une recommandation éventuelle à l'assemblée, y compris celle de ne retenir aucune des candidatures reçues. Il en est de même pour l'assemblée départementale, pour éviter que le recrutement d'une nouvelle, d'un nouveau collègue, opération d'ordinaire porteuse d'air frais et de renouvellement, donne lieu à une décision partagée.

Certaines candidatures plus prioritaires que d'autres

À compétence équivalente, selon l'expression consacrée, la clause 9.04 établit des priorités « institutionnelles » qui se doivent d'être respectées. La première concerne des collègues qui auraient été mis à pied avant leur permanence par suite d'une réduction des effectifs; la deuxième priorité avantage les collègues à demi-temps, la troisième privilégie une candidature provenant d'un autre département et la quatrième favorise les professeures, professeurs invités ou substitués. Sous réserve de l'évaluation antérieure de ces professeures, professeurs, ces priorités ont un poids plutôt contraignant à leur face même.

La priorité accordée aux personnes chargées de cours vient au cinquième rang. L'expression « à compétence équivalente » est ici encore déterminante, considérant la nature même de la tâche professorale et de ses trois composantes.

Viennent ensuite les candidatures extérieures à l'UQAM, en général le plus grand nombre, et là comme partout auparavant, à compétence équivalente les femmes « recevront la priorité dans les départements où les professeures sont en minorité numérique selon l'article 30 ». Cet article favorise résolument l'accès à l'égalité pour les femmes, et prescrit un seuil obligatoire de 20 % de représentation féminine dans chaque département, l'objectif recherché étant la mixité, c'est-à-dire un seuil minimal de 40 % de représentation féminine dans chaque département. Et c'est dans le processus de sélection des candidatures que réside la clé de ce nécessaire progrès. □



En 2007, la Caisse d'économie de l'UQAM fête son 10^e anniversaire

// BERTIN TROTTIER - membre fondateur de la Caisse et professeur retraité

// DANIELLE DESMARAIS - 3^e vice-présidente

Historique

En juin 1993, le SPUQ et la Banque Laurentienne signaient un contrat de services financiers destiné aux professeures et professeurs de l'UQAM. Or, dès le mois de novembre suivant, la banque résiliait unilatéralement l'entente. Le comité exécutif du SPUQ ébaucha alors un cahier de charge en vue de solliciter des soumissions auprès de diverses institutions financières, dont la Caisse d'économie de la Culture, tout récemment fondée. Après de nombreuses discussions informelles, on en vint à élaborer le projet de regrouper tous les collectifs de l'UQAM, c'est-à-dire les syndicats, les associations et même les retraitées et retraités, pour fonder une caisse d'économie à l'UQAM sous l'égide de la Caisse d'économie de la Culture. Le processus déboucha au printemps 1997 sur une assemblée de fondation d'une caisse d'économie qui reçut un appui institutionnel concret, notamment en termes d'espaces et de conditions de location. La Caisse d'économie de la Culture reconnut une large part d'autonomie au Comité de gestion local formé de 13 représentantes et représentants issus des sept regroupements fondateurs.

La Caisse démarra grâce à deux facteurs de nature coopérative : de substantiels transferts d'épargne de la part des trois syndicats et la réponse du personnel de l'UQAM, sollicité par ses représentants au Comité de gestion. Depuis sa fondation, la Caisse de l'UQAM a connu un taux de croissance d'environ 10% par année. Récemment, le nombre de membres individuels et associatifs atteignait le millier; l'actif dépassait les 18 millions de dollars et le volume d'affaire, les 25 millions de dollars.

Au tournant des années 2000, le Mouvement Desjardins prit la décision historique de regrouper toutes ses fédérations en une seule, y compris la Fédération des Caisses d'économie. Le Comité de gestion proposa alors à l'ensemble des membres de l'UQAM une intégration légale à la Caisse de la Culture, avec la possibilité de conserver une autonomie opérationnelle. En pratique, la transition fut quasi imperceptible.

Quel est l'intérêt de cette caisse pour les professeures et professeurs de l'UQAM ?

Voici une liste non exhaustive des services personnalisés offerts par la Caisse : faciliter la préparation d'une sabbatique à l'étranger, et notamment effectuer des transferts d'argent efficaces et sécuritaires, mise à jour du porte-feuille de placements, planification de la retraite, gestion des cartes de crédit, de la marge de crédit, etc. Sur rendez-vous, des conseillères et conseillers compétents ainsi qu'un planificateur financier sont à la disposition des professeures et professeurs. À l'automne 2006, le Mouvement Desjardins mena un large sondage sur le degré de satisfaction des services aux membres. La caisse de la Culture, UQAM comprise, se retrouva en place première avec une marge de dix points pour chacune des sept dimensions évaluées.

En bref, non seulement la Caisse d'économie de la culture de l'UQAM offre une large gamme de services à ses membres, mais elle peut se targuer d'offrir d'excellents services ! □

La Caisse d'économie a pignon sur rue à l'UQAM :

elle est située au pavillon de musique (F-R 060).

Téléphone : (514) 987-0388

Télécopieur : (514) 987-0373

Adresse électronique : caisse@uqam.ca

Heures d'ouverture : Service conseil : 9H 00 à 16H 00 du lundi au vendredi
Service au comptoir : 10H 00 à 16H 00 du lundi au vendredi

Adresse url : www.desjardins.com/fr/votre_caisse/accueil.jsp?transit=81592262

254
mars 2007

